

# Postulat pour une mise en valeur du sentier de la Combe

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le secteur du sentier de la Combe est le lien le plus direct entre le quartier de la gare et le lac ! C'est cependant un lieu assez peu fréquenté.

Ce parcours piétonnier recèle pourtant un fort potentiel écologique, ludique et convivial pour les habitants de notre ville comme pour les touristes.

Grâce à l'ouverture du Parc Gubler à la population dans le cadre de l'affectation de la maison en UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), ce potentiel pourrait se réaliser !

## Un constat

Il se trouve que cette zone est l'ancien lit du Cossy. Cette rivière a été renaturée dans les hauts de Nyon, mais elle plonge sous la ville, du parc de la Morâche au sentier de la Combe, pour ressortir par une bouche d'égout au voisinage du conservatoire.

Actuellement l'eau suinte naturellement des talus avoisinant le sentier et dans le bas du Parc Gubler. On dirait que la vocation écologique du site est de redevenir une rivière.

Le projet d'UAPE "Mowgli" contient un volet d'aménagement paysager du parc mais, de l'aveu même des architectes, la partie humide ne sera pas particulièrement travaillée. Il n'y est question que de plantation de végétaux hygrophiles.

## Un projet

Pourquoi ne pas valoriser ce secteur en révélant son potentiel naturel ?

Maintenant que la ville maîtrise le foncier sur une bonne partie du terrain le long du sentier de la Combe, nous proposons d'y créer des étangs et, dans la mesure du possible, de remettre la rivière au jour. Comme chacun le sait, une rivière est une source de vie irremplaçable dans un milieu naturel.

La partie basse du parc Gubler est régulièrement inondée. Ce site semble fait pour accueillir un étang. Il en va de même pour la partie du sentier de la Combe, située en contre-bas du terrain de sport.

Il est facile d'imaginer l'attrait qu'aurait ce lieu grâce à ces nouveaux aménagements:

**un parcours forestier à deux pas de la gare, alternant ruisseaux et étangs, le long d'un sentier qui conduit au lac.**

Pour s'en convaincre, il suffit d'aller se promener autour de l'étang aménagé en dessous du château de Prangins.

## Développer la biodiversité en milieu urbain, au bénéfice de la nature et des habitants.

Dans nos contrées, les étangs, et les zones humides, sont l'équivalent en valeur biologique des récifs coralliens des mers chaudes. Sous nos latitudes, les zones humides sont les plus riches en biodiversité.

Le respect de quelques principes élémentaires permet l'installation spontanée dans les étangs de toute une foule d'organismes appartenant aux différents échelons de la chaîne alimentaire (herbivores, prédateurs et décomposeurs), organismes qui se chargent eux-mêmes de l'entretien de la mare.

## **Il n'est pas interdit de rêver !**

A l'exemple de l'étang du Bourget à Vidy, nos étangs de la Combe pourraient aussi abriter des colonies de lucioles. Au début de l'été, elles sont des milliers à scintiller à un mètre du sol aux abords de l'étang. Féérique !

## **Politique communale**

A l'appui de ce projet nous nous permettons de rappeler une partie du contenu du rapport N° 83 de la Municipalité:

"Politique communale de l'environnement 2011-2016".

Il y est question, en particulier page 5 de:

- réaliser la renaturation du Cossy et de l'Asse" (réalisé en partie)
- maîtriser le régime hydrologique comme les crues et inondations
- protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux
- maintenir une bonne qualité des eaux
- gérer les cours d'eau par une approche par bassin versant.

Ces points concordent avec ce postulat et militent en sa faveur.

## **Et la sécurité ?**

Le BPA (bureau de prévention des accidents), dans sa documentation technique 2.206, détaille les mesures techniques à prendre pour sécuriser les pièces d'eau dans le proche environnement des enfants.

Il serait fastidieux de les énumérer toutes ici (clôtures, plantations etc.) mais il est clair que ces mesures ne sont pas incompatibles avec le projet.

## **Avant de conclure**

Nous aimerions citer un passage du préambule des recommandations du BPA:

"...ces oasis d'humidité résultent chez nous de réflexions écologiques, pédagogiques ou esthétiques, il n'en reste pas moins qu'elles exercent une force d'attraction magique sur les jeunes et les moins jeunes. Cette remarque s'applique surtout aux enfants: la grande variété de la faune et de la flore éveille en effet tout spécialement la curiosité des jeunes explorateurs. Depuis longtemps déjà, le corps enseignant a également su reconnaître les vertus pédagogiques des biotopes humides et pratique l'adage souvent prôné d'un «apprentissage sur le tas»."

Voilà qui devrait renforcer le sens de notre démarche en rapport avec la présence de l'UAPE et de l'école du centre ville dans ce secteur.

## **Conclusion**

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'élaborer un projet de création d'étangs et, dans la mesure du possible, de faire revivre la rivière dans le but de valoriser le secteur du sentier de la Combe.

Nous demandons que ce postulat soit envoyé à une commission pour étude et rapport.

Christian Karcher et Frédéric Tschuy  
Conseillers communaux

Documentation:

Documentation technique 2-2026 du bpa "Pièces et cours d'eau"

"Aménagement d'un étang" éditions KARCH

Rapport N°83 Politique communale de l'environnement 2011-2013